

Mairie du Kremlin-Bicêtre
REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ N° 2026-344
Désignation de représentants de la ville du Kremlin-Bicêtre au sein du
Conseil d'Administration du CLLAJ Val de Bièvre

Le Maire de la commune du Kremlin-Bicêtre,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122-25,
Vu le procès-verbal d'installation des membres du conseil municipal du 28 mars 2026,
Considérant qu'il convient de procéder à la désignation de représentants au sein du Conseil d'administration du
Comité local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ),
Vu les statuts du CLLAJ,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Sont désignés pour représenter la ville au sein du Conseil d'administration du CLLAJ Val de Bièvre :

- En tant que titulaire : **Madame Laurence COUTO, 2^{ème} adjointe au Maire** chargée des questions relatives au logement et à l'habitat, à la lutte contre l'habitat indigne, et aux relations avec les bailleurs sociaux.
- En tant que suppléant : **Monsieur Boubacar SIBY, 11^{ème} adjoint au Maire** chargé des questions relatives au sport, à la jeunesse, à la vie associative et au conseil de quartier Les Martinets – Le Plateau.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté subsistera tant qu'il ne sera pas rapporté et en tout état de cause, cessera au terme du mandat du Maire.

ARTICLE 3 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé :

- au Préfet du Val-de-Marne,
- à la Directrice du CCLAJ du Val de Bièvre,
- aux intéressés pour exécution.

Le Directeur Général des Services de la Commune est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Kremlin-Bicêtre, le 28/05/2026

Le Maire,
Donel ZINCIROGLU



Délais et voies de recours : le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télécours citoyens »

Accusé de réception en préfecture
094-219700439-20260528-2026-344-AR
Date de télétransmission : 09/06/2026
Date de réception préfecture : 09/06/2026